

**SERAING – DEMANDE DE LEVÉE D'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE**

# Alain Mathot va devoir s'expliquer

● Ce jeudi, le parquet général de Liège a demandé la levée de l'immunité parlementaire du député et bourgmestre de Seraing Alain Mathot, suspecté de corruption dans l'attribution d'un marché pour la construction d'un incinérateur à Herstal. Le parquet demande des poursuites devant le tribunal correctionnel, et le dossier sera d'ailleurs examiné le 11 mai prochain par la chambre du conseil. On peut dès lors considérer à ce stade de la procédure, que le parquet de Liège estime qu'il y a suffisamment de charges pour poursuivre Alain

Mathot devant le tribunal correctionnel.

L'intéressé, lui, conteste pourtant les faits qui lui sont reprochés. Dans un communiqué, le député sérésien a une nouvelle fois vertement critiqué les enquêteurs liégeois chargés du dossier, annonçant une nouvelle plainte contre X – la cinquième – pour violation du secret de l'instruction. « *Les fuites innombrables et partiales n'ont fait que s'amplifier de manière caricaturale au fil de l'instruction* », dénonce le parlementaire qui évoque à nouveau « *une partialité évidente* » à son égard.

Pour rappel, le dossier Uvelia concerne une série de mandataires politiques, d'hommes d'affaires et consultants suspectés d'avoir touché des « dessous-de-table » payés par la société française Inova pour une somme de 12 millions d'euros, afin de décrocher le marché de 170 millions d'euros pour la construction d'une unité d'incinération (Uvelia) construite sur le site d'Intradel à Herstal.

Alain Mathot se dit cependant « *soulagé* » de pouvoir, « *après ces huit longues années* », s'expliquer devant ses collègues sur ce qui lui est reproché. ■